

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
9 janvier 2006  
Français  
Original: anglais

---

**Comité du Conseil de sécurité créé  
par la résolution 1540 (2004)****Note verbale datée du 21 décembre 2005, adressée  
au Président du Comité par la Mission permanente  
de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et, se référant à sa note datée du 19 août 2005, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte de la loi n° 25 de 2005\*, que le Sri Lanka a adoptée pour donner effet aux dispositions de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

---

\* Les textes des lois et règlements peuvent être consultés en s'adressant au Secrétariat.

